



LÀ

**où votre voix
compte**

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Deux-Montagnes, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

28 MARS 2023, À 19 H

Salle de réception Lalande
862, montée Laurin
Saint-Eustache

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 29 mars 2023, à la même heure et au même endroit.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Deux (2) sièges sont à pourvoir au conseil d'administration de la Société.

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 20 mars 2023, à 16 h, le bulletin de mise en candidature, les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi est fait à l'adresse AGAPDM@promutuel.ca. Les membres-assurés peuvent également communiquer à cette adresse courriel pour se procurer les documents de mise en candidature mentionnés ci-dessus. Passé ce délai, aucune candidature ne sera acceptée.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse AGAPDM@promutuel.ca, au plus tard le 27 mars 2023, à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, lequel est également disponible à cette même adresse. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Un procureur ou un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Un repas de cabane à sucre sera servi au coût de 10\$ pour les membres et de 20\$ pour les non-membres. Pour la réservation des billets, veuillez téléphoner au siège social de la Société au 1 866 476-9263.